

CONSIGNES ÉTUDIANTS
APPLICABLES AUX ÉPREUVES SANCTIONNANT LES CURSUS PARAMÉDICAUX

HORAIRES – ACCÈS A LA SALLE D'EXAMEN

- Les candidats doivent être présents à l'ouverture des portes de la salle, soit $\frac{3}{4}$ d'heure avant le début des épreuves des UEC et $\frac{1}{2}$ heure avant le début des épreuves des UECP/UEM.
- La carte d'étudiant est obligatoire (ou à défaut une pièce d'identité avec photo)

MATÉRIEL AUTORISÉ LORS DES ÉPREUVES

- Posez la carte d'étudiant ou la pièce d'identité en évidence sur votre table, de façon à ce qu'elle soit bien visible par l'administration
- Stylos noir ou bleu, effaceur, règle.
- Pas de trousse, pas de gomme, pas d'étui à lunettes sur la table.
- Déposez les sacs, manteaux et autres accessoires à vos pieds avant le début de l'épreuve.
- Tout objet connecté, téléphone portable, lecteur MP3, GPS, organisateur, etc... doivent obligatoirement être éteints et rester dans votre sac.
- Bouteilles d'eau ou boissons doivent être sans étiquette et obligatoirement placées au sol.
- Montre ou réveil classiques autorisés.
- Les candidats doivent avoir les oreilles nues : dégagées de cheveux, foulard, casquette, obturateur d'oreille, etc....
- L'usage des calculatrices est formellement interdit sauf indication contraire.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES – CONSIGNES GÉNÉRALES

- Au début de chaque $\frac{1}{2}$ journée d'épreuves : assurez-vous d'avoir sur la table tous les documents nécessaires pour les épreuves écrites, à savoir : une feuille de composition numérotée par épreuve, des feuilles de brouillons.
- Si vous êtes amenés à changer de feuille de coche pendant une épreuve, n'utilisez pas une des feuilles de votre pochette. Faites appel à un surveillant qui vous distribuera une nouvelle feuille sur laquelle vous reporterez votre n° de place et vos nom/prénom.
- Il ne sera répondu à aucune question d'ordre pédagogique durant l'épreuve.
- Aucun candidat n'est autorisé à quitter sa place avant la fin de l'épreuve y compris pour se rendre aux toilettes. En cas de force majeure, le candidat doit préalablement se signaler à un surveillant qui l'accompagnera. Le surveillant relève la copie du candidat, qui ne pourra plus recomposer.
- Il est interdit de fumer dans la salle d'examen y compris la cigarette électronique.
- Le responsable de l'épreuve annonce la fin de la composition, les candidats cessent alors de composer immédiatement et se lèvent.
- Vous remettez immédiatement la copie au surveillant chargé du ramassage, dès qu'il se présente devant vous. Vous êtes responsable de la copie que vous remettez.
- La sortie de la salle sera possible, une fois le recomptage des copies terminé et, si plusieurs épreuves se déroulent sur le même créneau, une fois toutes les épreuves terminées.

FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE

- Tout étudiant surpris en train de frauder ou d'essayer de frauder, qu'il soit directement auteur ou complice sera traduit devant le conseil de discipline de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier.
- Déroulement de la procédure :
 - o le candidat poursuit les épreuves dans tous les cas.
 - o un procès-verbal est rédigé par le responsable de la salle ou de l'épreuve.
 - o le candidat signe le procès-verbal à la fin de l'épreuve.
 - o le dossier est transmis au Conseil de discipline de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier qui décidera des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion définitive.